



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Matériel

Montreuil, le 3 avril 2026

SÉCURITÉ DU PERSONNEL

« INCENTIVE » : LA PRIME QUI VEUT DU MAL AUX CHEMINOTS DU MATÉRIEL !

**Une nouvelle fois,
la direction du Matériel
tente de monnayer la santé
des cheminot·e·s.
La reconduction de la prime
« Incentive » dans les
technicentres industriels
cache une réalité
dangereuse : faire produire
toujours plus avec toujours
moins, au mépris
de la sécurité et
de la réglementation. Pour
la CGT, c'est inadmissible !**

LA SÉCURITÉ N'EST PAS UN CHALLENGE, C'EST UN DEVOIR DE L'ENTREPRISE !

En 2026, l'un des indicateurs pour toucher cette prime est le nombre d'**accidents du travail avec arrêt (ATAA)**. La Direction fixe des quotas : dépassez le nombre d'accidents « autorisés », et vous perdez votre prime.

Ce système est **nocif, injuste et dangereux**. Il transforme une blessure en une variable comptable. La CGT dénonce ces pratiques managériales qui conduisent à : **l'incitation à la dissimulation, l'omerta organisée** par une pression constante pour ne pas déclarer les accidents, **la culpabilisation des victimes, et la mise en danger des agents**.

SITUATION SANITAIRE ET RÉGLEMENTATION : LE DOUBLE DISCOURS !

Pendant que la Direction s'amuse avec des primes de « challenge », nous constatons dans de nombreux ateliers un **manque de moyens pour l'entretien** des locaux et des outillages et une **dégradation du suivi médical** des cheminot·e·s qui met en péril notre santé au quotidien.

De plus, pour atteindre les objectifs, la Direction n'hésite plus à contourner les réglementations sur le temps de travail, les repos et les procédures de sécurité.

NOTRE SANTÉ N'EST PAS À VENDRE !

En limitant les hausses de salaire à quelques miettes, la Direction utilise la précarité pour imposer des méthodes toxiques. L'engagement des cheminot·e·s est exemplaire, mais il est sabordé par une **désorganisation chronique**.

Le salaire ne doit jamais être opposé à l'intégrité physique. Un accident n'est pas un « mauvais chiffre », c'est un signal d'alerte qui impose de **renforcer la prévention**, pas de faire taire les victimes.

Pour la CGT, la sécurité ne doit en aucun cas devenir un levier de chantage financier !

LA CGT REVENDIQUE :

- **l'arrêt immédiat des primes infantilisantes et nocives**, qui incitent à la sous-déclaration ;
- **le renforcement et l'extension du régime spécial de protection sociale à l'ensemble des cheminot·e·s de la branche ferroviaire**, pour garantir la santé des cheminot·e·s ;
- **des hausses générales de salaire** et l'instauration d'une grille unique ;
- **le respect strict de la réglementation du travail** et des accords sur le temps de travail ;
- **un véritable plan d'urgence sanitaire** pour nos locaux, nos postes de travail et notre suivi médical ;
- **la hausse de la prime de travail** à hauteur de 650 euros minimum, pour TOUS.

La sécurité des cheminot·e·s n'est ni à vendre, ni une variable d'ajustement !

**LA CGT APPELLE LES CHEMINOT·E·S DU MATÉRIEL
À SE TENIR PRÊTS À AGIR !**

